



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE SORIGNY

Procès-verbal
du conseil municipal
du 18 février 2020



Sorigny, le 13 février 2020

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL du 18 février 2020 à 19h00

En application de l'article L2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire vous convoque à la séance du conseil municipal de Sorigny pour débattre des sujets de l'ordre du jour suivant :

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020

AFFAIRES GENERALES

- /

AFFAIRES FINANCIERES

- Approbation du compte de gestion 2019
- Approbation du compte administratif 2019
- Affectation du résultat 2019
- Vote du budget primitif 2020
- Participation aux organismes extérieurs
- Vote des tarifs de la halte jacquaire pour 2020
- Vente d'une maison rue Château Gaillard
- Avenant au marché de révision générale du PLU

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Préparation des bureaux de vote pour les élections

Le Maire,



Alain ESNAULT

Secrétaire de la séance du conseil municipal : Antoine ROBIN

Heure d'ouverture de la séance : 19h10

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du 13 février deux mille vingt, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

Etaient présents : ESNAULT Alain, Maire, GAUVRIT Jean-Christophe, METIVIER Jacqueline, FAUTRERO Jean-Marc, Adjoints.

BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, CRON Pierrette, DESILE Christian, GANGNEUX Philippe, BOIS Frédéric, GALLE Franck, BEAUFILS Éric, LEFIEF Stéphanie Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : LEROUX Sophie, Do ALTO Isabelle, SOPHIE Delphine, FREDERICO Lidia, et AVELEZ José.

Pouvoirs : /

Secrétaire : Antoine ROBIN

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2020

Extrait du registre des délibérations N°2020-02-006

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2020 sur l'application de gestion des convocations et de la documentation IDELIBRE,

Considérant le visa pour accord du Secrétaire de séance, Annick BOISSEL

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire du Procès-verbal du 21 janvier 2020 à l'assemblée,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2020

Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte de gestion 2019

Extrait du registre des délibérations

N°2020-02-007

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Etat de consommation des crédits			
Dépenses		Recettes	
Prévisions	2.650.239,23 €	Prévisions	2.650.239,23 €
Réalisations	2.084.312,84 €	Réalisations	2.436.933,35 €
Fonctionnement	565.926,39 € Détail	Fonctionnement	213.305,88 € Détail
Prévisions	2.291.085,90 €	Prévisions	2.291.085,90 €
Réalisations	751.848,48 €	Réalisations	1.587.340,16 €
Investissement	1.539.237,42 € Détail	Investissement	703.745,74 € Détail

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé du Budget Principal pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

APPROUVE le compte de gestion 2019.

Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

Approbation du compte administratif 2019

Extrait du registre des délibérations

N°2020-02-008

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations 2019	2 084 312,84	2 436 933,35	751 848,48	1 587 340,16
Résultats reportés 2018	-	257 754,86	253 938,33	
Totaux	2 084 312,84	2 694 688,21	1 005 786,81	1 587 340,16
Résultats de clôture		610 375,37		581 553,35
Restes à réaliser			523 976,86	122 640,00
Résultats définitifs		610 375,37		180 216,49

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif en l'absence de Monsieur Alain ESNAULT, Maire.

L'assemblée va pouvoir procéder au vote. M. le Maire se retire.

Il est proposé au conseil municipal de désigner un membre pour procéder à la Présidence de la séance. L'assemblée procède à l'élection d'un Président de séance qui procédera au vote et signera la délibération.

Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT est élu à l'unanimité pour présider le vote du compte administratif 2019.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **DESIGNE** comme président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2019, Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT
- **DONNE** acte de la présentation faite des comptes administratifs 2019 pour le Budget Principal lequel peut se résumer ainsi
- **APPROUVE** le compte administratif tel que présenté pour l'année 2019,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de présents	12
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	12

Affectation du résultat 2019

Extrait du registre des délibérations

N°2020-02-009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 au cours de cette même séance.

Considérant l'état des restes à réaliser du Budget Principal.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du

Budget Général,

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations 2019	2 084 312,84	2 436 933,35	751 848,48	1 587 340,16
Résultats reportés 2018	-	257 754,86	253 938,33	
Totaux	2 084 312,84	2 694 688,21	1 005 786,81	1 587 340,16
Résultats de clôture		610 375,37		581 553,35
Restes à réaliser			523 976,86	122 640,00

Constatant que le compte administratif du Budget Général à la clôture de l'exercice budgétaire 2019 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 610 375,37 EUR en fonctionnement et un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 581 553,35 EUR en investissement.

Il est proposé de :

- reporter au compte 002 (recette de fonctionnement) le montant de 610 375,37 EUR.
- reporter au compte 001 (recette d'investissement) le montant de 581 553,35 EUR.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **DECIDE** de reporter le résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme ci-dessus.

Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

Vote du budget 2020

Extrait du registre des délibérations

N°2020-02-010

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le budget primitif 2020 présenté lors de la commission finance du 12 février 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 858 417,37 €	2 858 417,37 €
INVESTISSEMENT	1 926 124,35 €	1 926 124,35 €
Total du budget	4 784 541,72 €	4 784 541,72 €

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.

Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

Vote des participations aux organismes extérieurs 2020

Extrait du registre des délibérations

N°2020-02-011

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation réalisée le 12 février 2020 lors de la commission finances,

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de voter les participations aux organismes extérieurs suivants définies ci-dessous pour l'année 2020 :

Participation aux organismes extérieurs	
GIP RECIA	3 900,00
CNVVF	175
SIGEMVI	18 411
SIEIL	1000
AMIL37	1 489,47
ATU	6 061
ARF CENTRE	75
ELUS LGV	70
ASSIL	20
SDIS	26 216
Total	57 417,47

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- APPROUVE le tableau des participations tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer ou bien renouveler les adhésions à ces organismes et à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

Tarifs communaux – Halte Jacquaire

Extrait du registre des délibérations

N°2020-02-012

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la location de la halte Jacquaire, située au 9 rue de Louans à Sorigny,

Il convient de voter du prix de la nuitée par personne pour l'utilisation de la halte jacquaire, il est proposé de fixer le tarif suivant :

- 11,40 EUR pour une nuit pour un adulte. A ce montant s'ajoutera le montant de la taxe de séjour en vigueur.
- 10,00 EUR pour une nuit pour un mineur. A ce montant ne s'ajoute aucune taxe de séjour.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **VOTE** la nuitée pour un adulte à 11,40 EUR.
- **VOTE** la nuitée pour un mineur à 10 EUR.

Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

Vente d'une maison rue Château Gaillard

Extrait du registre des délibérations

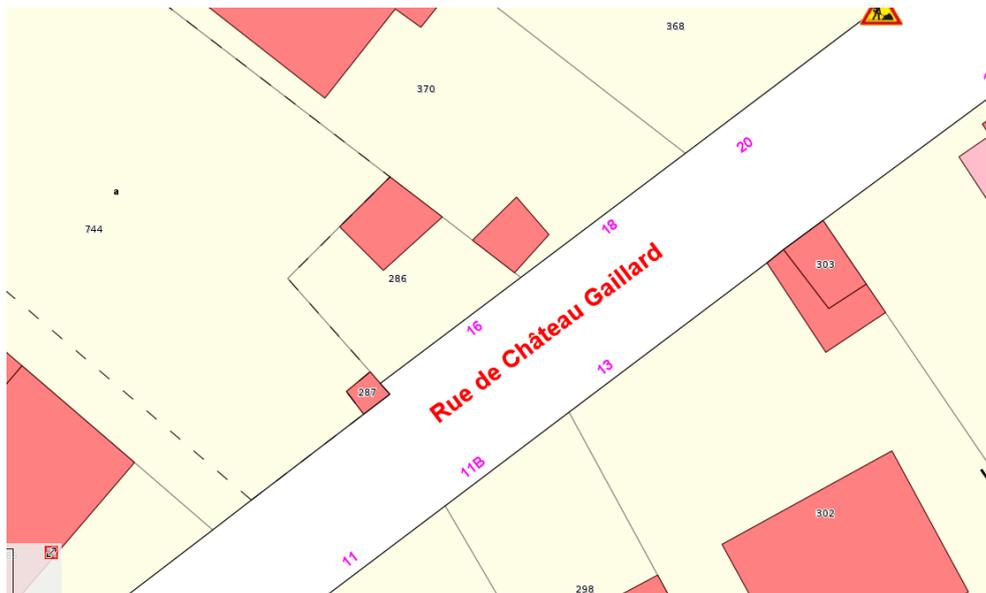
N°2020-02-013

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre pour la somme de 10 000 EUR la petite maison et le terrain de la parcelle K286 rue Château Gaillard.

Vu la proposition d'achat du 03 février 2020 de Monsieur Anthony ANTUNES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée auprès des Services des Domaines,



Il est proposé au Conseil municipal,

- **VEND** la maison et le terrain se trouvant rue Château Gaillard, cadastrée K286 pour la somme de 10 000 EUR HT à Monsieur Antony ANTUNES. Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner le notaire de son choix pour mettre en œuvre cette décision.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision et à nommer toute personne de son choix pour signer.

Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

Avenant n° 1 au marché de révision générale du PLU
 Extrait du registre des délibérations
 N°2020-02-014

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération du 9 avril 2018 attribuant le marché de révision du PLU à URBAGO atelier d'urbanisme, SARL Barbara goutte, pour un montant de 33 362,50 € HT, soit 40 035,00 € TTC,

Considérant que le projet de révision nécessite plus de réunions que prévues au marché.

Considérant la réévaluation des dossiers de révision et le projet d'avenant proposé par pour la somme de 9 250 € HT, soit 11 100 € TTC

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cet avenant au marché de révision générale du PLU

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
 à l'unanimité des membres présents*

- **APPROUVE** l'avenant au marché de révision de PLU pour la somme de 9 250 € HT, soit 11 100 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et tous les documents y afférents

Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	00
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

QUESTIONS DIVERSES

- /

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance du conseil municipal.

Heure de clôture de la séance : 20h30

PROCES VERBAL VISE
PAR LE SECRETAIRE
DE SEANCE